

A V I S P U B L I C

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1447-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1447-2026 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'interdire de nourrir les animaux au CINLB, de préciser les activités de champ de tir et de prévoir les éléments requis au soutien d'une demande de validation de la conformité pour le contrôle des eaux pluviales ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 6 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 6 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 6 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland